

Saison 2018
Règles de Sélection Équipe de France Slalom Relève U18 et U23
Informations

Le présent document a un double objet :

- i. Apporter des informations complémentaires relatives aux règles de sélection 2018 ;
- ii. Apporter des informations préalables sur la stratégie de sélection pour le Championnat du Monde U23/U18 à Rio de Janeiro, BRA, 1-5 Mai 2019.

I. PROCESSUS DE SELECTION 2018, U18 ET U23

Pour rappel, les règles de sélection 2018 disposent :

5.2.2 Pour le programme du collectif U23 :

Sur la base du classement des courses de sélection, de 0 à 3 bateaux par catégorie K1H, K1D, C1H, C1D nés en 1995 et après peuvent être proposés pour le programme international U23.

À l'issue du championnat du monde U23 et de la Finale N1 à Bourg St Maurice le 25 au 29 juillet 2018, un ou plusieurs des 3 bateaux par catégorie pourront être remplacés pour la participation au championnat d'Europe. Les critères d'appréciation seront les résultats au championnat du Monde, la finale N1, l'âge et le potentiel de progression.

5.2.3 Pour le programme du collectif Junior :

5.2.3.1 Pour le championnat du Monde Junior :

Sur la base du classement des courses de sélection, de 0 à 3 bateaux par catégorie K1H, K1D, C1H, C1D nés entre le 01/01/2000 et le 31/12/2003 peuvent être proposés pour le championnat du Monde Junior.

À l'issue du championnat du monde et de la Finale N1 à Bourg St Maurice le 25 au 29 juillet 2018, un ou plusieurs des 3 bateaux par catégorie pourront être remplacés pour la participation au championnat d'Europe. Les critères d'appréciation seront les résultats au Championnat du Monde et à la finale N1, l'âge et le potentiel de progression.

Nous pouvons apporter les éléments de précisions suivants :

- Les athlètes sélectionnés en équipe senior ou/et premier du classement U23 ou U18 aux courses de sélection 2018 seront sélectionné(e)s pour les Championnats du Monde et d'Europe 2018 ;
- Les athlètes sélectionnés 2^{ème} et 3^{ème} du classement U23 ou U18 en 2018 aux courses de sélection seront sélectionnés pour les Championnats du Monde ;
 - Seuls les finalistes aux championnats du monde U23 ou U18 verront leur sélection confirmée pour les Championnats d'Europe 2018 ;
- Dans le cas où, après les championnats du Monde U23, il reste des places disponibles pour une sélection pour le championnat d'Europe en U23, le meilleur bateau au classement de la finale N1 à Bourg St Maurice pourra être proposé pour une sélection en U23 ;
- Dans le cas où, après les championnats du Monde U18, il reste des places disponibles pour une sélection pour le championnat d'Europe en U18, le meilleur bateau au classement de la finale N1 à Bourg St Maurice pourra être proposé pour une sélection en U18.

II. PROCESSUS DE SELECTION 2019, U23 ET U18

Le Championnat du Monde U23/U18 2019 aura lieu à Rio de Janeiro, BRA, du 1^{er} au 15 Mai 2019. Bien que les règles de sélection 2019 n'aient pas encore été publiées, nous pouvons dès à présent donner les éléments suivants sur leur philosophie générale.

Les objectifs poursuivis sont :

- Déterminer une partie de la sélection fin 2018 pour permettre une meilleure préparation et progression des leaders ;
- Avancer les dates des courses de sélection sénior en 2019 en permettant aux leaders de la « Relève » d'évoluer en U23 et en Senior ;
- Utiliser un bassin de niveau international pour les courses de sélection.

Dans ce cadre, deux principes peuvent dès à présent être avancés :

- La volonté de Pré-qualifier jusqu'à 2 athlètes par catégorie sur des critères de performance réalisées sur les courses de référence 2018, préalablement définis, et par ordre de priorité :
 - Finaliste en Ch. d'Europe senior, Coupe du Monde ou Championnat du Monde senior ;
 - Ou Top 5 au Ch. du Monde U23 ou U18 en 2018;
 - Ou Médaille au Ch. d'Europe U23 ou U18 en 2018.
- La possibilité de compléter les places disponibles sur les courses de sélection les 30/31 mars 2019¹ sur un système de points établi en comptant les 3 meilleurs résultats sur 4 manches.

¹ Dates à confirmer